

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album Littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 22 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les deux livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LES VACANCES

d'un Fils de Famille.

C'est un charmant pays que le Poitou ! un véritable jardin anglais, riche de haute végétation, d'abondantes cultures, d'eaux vives et transparentes. Partout son terrain accidenté forme des aspects variés, des horizons coupés gracieusement, et des silhouettes d'un joli dessin se détachent sur un ciel qui n'est coloré ni des chaudes teintes du Midi, ni des tons particuliers au Nord, mais qui s'harmonise admirablement avec le sol qu'il éclaire. Les grandes routes dont il est traversé perdent même, à chaque instant, leur uniformité trop générale, montant doucement pour redescendre aussitôt, puis remonter encore... Disposition qui ôte au voyage la monotonie qu'on reproche avec raison à beaucoup d'autres provinces de France.

Ces réflexions étaient naturellement faites par les voyageurs remplissant une des diligences de Laflite et Gaillard qui vont de Paris à Bordeaux ; à l'exception toutefois d'un jeune Poitevin, trônant sur la banquette, et dont l'impatience d'arriver, dignement motivée, du reste, étouffait le sentiment patriotique ; car il n'était pas encore assez éloigné de son enfance pour que son cœur s'épanouît à la vue des lieux où il avait joyeusement passé.

La voiture roulait de Poitiers à Ruffec par une fraîche matinée : aout touchait à sa fin. — De temps en temps, l'équipage à grelots faisait quitter le pavé à quelque charrette chargée de fruits, d'instruments de cuisine, de provisions, que conduisait un gros valet de ferme ou une active ménagère qui revenait de la ville des parlements. Souvent une carriole cahotait tout une cargaison de ces jolies filles dont le visage sémillant et rond s'encastrait si bien de l'aurole blanche du bonnet indigène ; et c'étaient des cris d'effroi quand on rasait le pesant véhicule ; puis des rires éclatants qui s'adressaient aux Parisiens, comme on les nommait, et auxquels il était répondu par des sourires protecteurs ou de banales galanteries. Enfin quelque gentilhomme rustique, un gros boucher, un marchand de cochons, se suivaient à la file, et retournaient chez eux, calculant l'un la vente, l'autre l'achat qui les avaient conduits à la foire.

Et l'on roulait toujours... lorsque arrivée à une montée un peu rapide, la diligence rejoignit deux cavaliers campagnards. Le premier, bon fermier aux larges épaules, un teint animé et à l'aspect jovial, venait de mettre sa belle mule au pas et à portée de la voix d'une jeune fille tapie derrière la couverture d'une charrette et enveloppée de sa cape noire comme une violette de ses cheveux.

— Tu as donc froid, Marguerite, que te voilà tout encauchonnée ? Aussi, c'est ta faute... Pourquoi t'obstiner à rester là, tandis qu'il y a place dedans ? Ta tante et ta cousine sont donc bien grandes dames qu'elles ne peuvent se gêner un peu ? Tu vas t'en aller ce soir, comme hier... Et puis on ne pourra pas se fâcher, encore !

Et cela fut dit d'un air courroucé avec lequel le bonhomme croyait cacher sa sollicitude et sa tendresse. Marguerite alors leva ses grands yeux noirs, s'empressa d'écartier son mantelet pour prouver qu'elle ne craignait pas la brume, et laissa voir un corps élégant et frêle dont le vêtement tout uni ne manquait cependant pas d'une certaine recherche.

— Froid, répondit-elle ; non, non, non bon oncle ; et d'ailleurs, si j'avais été mal, ma tante et Zélie m'ont offert une place que j'aurais prise ; mais d'ici je vois mieux le pays.

— Que vous ne regardiez pas... fit le deuxième cavalier qui s'était rapproché, et qui à sa grande taille un peu voûtée et à sa voix rude et brève, on eût pu prendre pour un homme mûr, sans les grosses boucles de cheveux bruns dépassant l'ampleur des bords de son feutre. Au reste, avoir l'air de regarder, et vous cacher jusqu'aux yeux, ça vous dispense de répondre quand on vous parle.

— Est-ce que vous m'avez dit quelque chose tout à l'heure, Joseph ? répliqua-t-elle d'un air mélancolique. Je ne l'ai pas entendu. Dans ce cas, il vaudrait mieux le répéter que de prendre vos façons bourrues. Mais, au fait, je doute que cela fût plus sensible.

Et aussitôt, regrettant cette boutade, elle lui tendit une main fine dont la blancheur était encore relevée par la manche noire d'où elle s'échappait.

— Joseph ! allons faisons la paix. Pourquoi toujours me parler ainsi ?

La figure du jeune homme rougit de plaisir ; mais c'est à peine s'il osa serrer cette main que la sienne courvrit tout entière.

Pas un mot de cette petite scène n'échappa à l'étudiant de l'impériale (car c'était un étudiant), les deux voitures marchant côte à côte, et il avait été frappé du mouvement gracieux et presque aristocratique avec lequel la paysanne

s'était dégagée de sa mantille ; mais comme on était arrivé au plateau, charrette et cavaliers furent bientôt distancés, et la diligence atteignit un tourne-bride devant lequel elle devait s'arrêter pour déposer des voyageurs.

A ce moment débouchait d'un large sentier creux, un de ces lourds cabriolets, dont se servent, pour courir les chemins de traverse, les châtelains les plus élégans des terres vignicoles de Paris. Un vieux domestique le conduisait en excitant vivement du fouet le gros limousin blanc qui y était attelé. Puis, s'arrêtant près de l'auberge, il sauta lestement à terre : Alors son œil, après avoir passé en revue toutes les personnes présentes, se fixa avec expression et respect sur le jeune homme, qu'il salua tout haut d'un *bonjour Monsieur Roger* ; bien-venue que son maître lui rendit avec cordialité, tout en descendant de son siège aérien.

— Comment va-t-on, Louis ? et ma mère, a-t-elle du monde ? Mme du Hallay est-elle arrivée ? Et sans attendre sa réponse, il s'approchait, pressé d'y monter, du cabriolet où l'on portait sa valise neuve et son nécessaire complet, équipage indispensable à tout gentleman ecclésiastique qui se considère tant soit peu, lorsque de nouveaux personnages ajoutèrent à l'encombrement du carrefour. En effet, des routiers, quelques enfans curieux, les postillons, le conducteur distribuant à chacun des débarqués ses paquets, son bagage de chasseur, son panier, un chien, trois serins dans leur cage...

— Ah ! vous voilà déjà, et ces dames aussi, dit l'hôte-ss, campée fièrement sur son seuil, aux arrivans qui n'étaient autres que les femmes de la charrette et les deux villageois qui les escortaient.

— Dieu vous garde, Madame Reynaud, et vous, Mademoiselle Zélie. — Je vous souhaite le bonjour, Mademoiselle, fit-elle ensuite d'un air pincé à la jeune fille à la cape qui, engourdie par la pose un peu gênée qu'elle avait conservé jusque-là, mettait quelque lenteur à la quitter.

— Elle a été belle, la foire, à ce que m'a dit hier le père André... Un temps magnifique... du bétail de roi ! Ah ! Monsieur Reynaud, c'est que ce n'est pas un méchant bourg que la vieille ville de Poitiers.

Pendant ce monologue, Roger remarqua tout ce que dénotaient de supérieur à sa condition apparente les manières de la fille du fermier, et il fut choqué du ton de familiarité avec lequel son vieux serviteur, courbé sous le poids de ses effets, lui jeta quelques mots en passant. De son côté, et non pour la première fois, elle éprouva un vague sentiment d'humiliation à l'expression de l'intérêt qu'il lui portait, surtout se sentant sous le regard du jeune patricien ; car Roger appartenait à cette antique noblesse dont le Poitou s'honore, et que chacun y vénère.

— Louis, quelle est donc cette demoiselle pâle à laquelle vous venez de parler si cavalièrement ? dit-il, dès qu'ils furent installés dans le cabriolet, et que le limousin eut repris son trot accoutumé.

— Ah ! c'est vrai que Monsieur ne connaît pas le nouveau fermier de la Rosaisie : les Richommes y étaient encore l'an dernier quand les vacances ont fini. — Cette petite est sa nièce : une jeune fille délicate qui n'est pas née aux champs, mais qui travaille tout de même. Avec la mère Reynaud il n'y a pas à refuser ; car elle va toujours, malgré sa cinquantaine. La pauvre Marguerite a été élevée à Paris, où ayant perdu sa mère, puis son père, qui était un monsieur, un savant renommé, son oncle la fit venir dans la famille, où elle est restée. Elle est heureuse avec eux ; mais malgré cela, elle n'est pas gaie... Et puis, elle a des airs de demoiselle qui font qu'on la plaint généralement de vivre dans une ferme, et que le grand Joseph, son cousin, qui en est très amoureux, ne l'épousera pas, parce qu'elle n'en voudra pas pour son mari.

— Comment, ce hutor l'aime, dit Roger avec un espoir d'emportement... Mais elle ne peut être sa femme ? Un garçon de charrie... Impossible.

Et déjà on apercevait, au fond d'un petit vallon, le château de la Chesnaye, où sa mère l'attendait avec une émotion si ardente qu'elle n'avait pu trouver la force d'aller au devant de lui.

Roger d'Anthoires venait de finir à Paris sa première année de droit. Facile, quoique occupée, la vie qu'il y avait menée s'était occupant ni d'un héritier, ni d'un homme du monde. Son modeste logement à la place Sorbonne, la table d'hôte, ses plaisirs, bornés à quelques dîners en ville, autant de bals, une représentation à bénéfice de temps en temps, lui faisaient apprécier justement la liberté des champs, ainsi que les affections et l'abondance qu'il allait retrouver dans le domaine maternel, et il fut pris d'une vive satisfaction quand il découvrit la tourelle qui dominait les bâtiments cachés en partie par les chênes et les ormes géans du parc.

Roger possédait une organisation douce et sensible ; mais généralement peu expansif, il fallait beaucoup de temps ou une circonstance extraordinaire pour jurer de la portée de son intelligence dépourvue d'élan et d'imprévu. —

L'enthousiasme et la poésie, flammes de la jeunesse, n'avaient pas encore jailli de son esprit ; de nobles facultés sommeillaient encore dans son âme, fute d'exercice, peut-être ; mais il avait le sentiment du bien, et le germe des grâces et des délicatesses du cœur.

Mme d'Anthoires, femme d'un mérite élevé, d'une piété confiante et d'une sagacité développée, attendait patiemment de l'avenir la réalisation des espérances que sa tendresse caressait délicieusement. Veuve depuis long-temps, et après avoir assuré le bonheur de sa fille par un bon mariage, l'intérêt de sa vie était concentré dans cette chère existence, qui absorbait, en quelque sorte, toutes ses facultés aimantes.

Pendant les premiers jours qu'il passa à la Chesnaye, Roger se consacra sans réserve à sa mère et aux distractions champêtres. Il ne se lassait pas de parcourir le parc, les bois, les guérets d'alentour, et respirait avec délices l'air vivifiant et doux de la vallée. Puis il contait sa vie parisienne, et entraînait dans ses plus minutieux détails. Qu'avait-il à cacher ? Elle était toujours restée régulière et pure... Il éprouvait aussi un plaisir ingénu, un sentiment d'orgueilieux bien-être, lorsque, dans un excentrique habit du matin, qu'on se serait bien gardé de trouver ridicule, il traversait au galop de son poney la grande rue du village voisin, où de curieuses têtes, s'avancant à toutes les ouvertures des maisons, le suivaient d'un regard émerveillé ; les vieillards levaient encore respectueusement leur bonnet qu'il était déjà loin ; les enfans couraient à sa suite de toute la vitesse de leurs pieds nus, et plus d'une gentille bourgeoise, se montrant à peine, par bien-séance, derrière les pampres qui festonnaient sa fenêtre, était entraînée jusqu'à sa porte pour le voir encore lorsqu'il l'avait dépassée.

— C'est le fils à Mme d'Anthoires, disait-on. Comme il est beau ! Ça fera une belle noce quand il se mariera... Et plus d'une fille rentrait pensive.

La satisfaction qui ressortait de ces naïfs honneurs rendus à son antique noblesse, n'était pour le jeune homme une jouissance qui peut sembler bien puérile, un mouvement de vanité étroit et partant inexhaustible. Et cependant, ce sentiment peut se comprendre et presque être approuvé, lorsque au fond d'une province, dans un boccau seigneurial, entouré des préjugés du rang et de la naissance, habitué aux hommages et à l'admiration des inférieurs, on est ensuite jeté au milieu de la grande ville, où un fils de famille, quelque noble qu'il soit, n'est, excepté pour un petit nombre, qu'un des mille passants de la rue, un curieux de plus aux théâtres et dans les endroits publics ; il est naturel, il est presque désirable de se laisser reprendre à l'appât des croyances d'enfance et aux prestiges de l'illustration du nom ; c'est souvent l'héritage de plusieurs générations valeureuses.

Deux fois avec sa mère il avait visité la ferme louée aux Reynaud, et on ne pouvait affirmer qu'il n'éprouva pas une secrète contrariété en n'y trouvant, outre la fermière, que Mlle Zélie, assez belle brune, qui portait si superbement sa beauté qu'on ne pouvait douter qu'elle ne se la figurât incomparable. Cependant, à la seconde visite, il crut aussi, en traversant la cour, entrevoir une avoie forme féminine qui sembla s'évanouir aussitôt qu'elle se vit aperçue. Et il n'était pas seul à l'observer ; car, adossé à la muraille, le cousin de Marguerite, tout en paraissant tailler une baguette de saule, lançait son regard couvert et perçant vers l'apparition. Guidé à la fois par son bon sens et un instinct jaloux, Joseph eût donné en ce moment la moitié de sa vie pour éviter une occasion qui permit à Marguerite une comparaison entre le jeune seigneur et lui, comparaison où il avait tout à perdre. Et, en effet, c'était bien elle qui, éprouvant une trouble indéfinissable à être reconnue par le châtelain, fit se cacher précipitamment dans l'intérieur de l'habitation.

On était au milieu de septembre et l'automne s'ouvrait magnifique. Rien de plus vigoureux, de plus luxuriant que la végétation de cette belle terre de la Chesnaye à laquelle la nature avait donné toutes ses richesses. Elle était si abondamment arrosée, si habilement divisée et plantée avec un goût si artistique qu'elle pouvait satisfaire les exigences les plus positives et les plus poétiques à la fois. Les chemins qui conduisaient du château aux métairies de ses dépendances étaient tous bien dessinés, bordés d'ormes, de tilleuls et d'arbres fruitiers, dont les branches tombaient lourdement sur le sol comme fatiguées de leurs travaux soyeux.

Un matin, Roger, son fusil sur l'épaule, s'étant aventuré plus tôt que de coutume hors du parc, à la poursuite d'un perdreau égaré, se trouva par hasard dans l'avenue de la Rosaisie, qui était longue et sinieuse. L'atmosphère légère et imprégnée de mille émanations suaves, contemplait de la vitalité, et les vapeurs argentées de l'aube, refoulées doucement vers les collines, laissaient briller d'un éclat d'or pourpre les rayons du soleil levant s'élançant hors de la ligne d'un horizon bleuâtre qui s'en appropriait graduellement les teintes splendides. Des bandes d'oiseaux affamés et sautillans s'abattaient sur les chaumes et sur les arbres et associaient leurs

petits cris joyeux aux innombrables voix qui renaissent de s'éveiller.

Quoiqu'il d'une imagination paresseuse et admirateur fort platonique du spectacle de la nature, Roger se sentait dominé par les pénétrantes influences de cette poésie du matin. Une foule de sensations inexplicables, d'aspirations vers l'infini, se pressèrent en lui et semblèrent y apporter une sève nouvelle et fécondante. Il s'arrêta à chaque instant, s'appuyant sur son arme aussi oubliée que l'imprudent qu'elle devait frapper, et s'absorbait dans la contemplation du panorama qui l'environnait ; puis reprenait sa marche dans l'allée tourmentée, perdu dans des pensées sans forme ni couleur, mais qui avaient un charme inexplicable.

Tout à coup il se trouva à quelques pas de la niche du fermier, seule, un panier à la main, coiffée d'un petit fichu à peine noué sous le menton et laissant voir de beaux cheveux d'un brun clair lissés et brillant qui encadraient son front pur, et en dessinaient admirablement les lignes. Songeuse et préoccupée, Marguerite ne l'avait pas vu venir, et paraissait obéir à une impulsion machinale en ramassant les fruits tombés à terre qu'elle étageait dans son panier. Vêtue d'une robe unie et légère qui, coupée à peu près comme celle des villageoises polonoises, corsage collant et manches jusqu'au coude, prenait bien la taille ; elle avait une simplicité soignée et une distinction native qui étonnaient le chasseur.

— Vous voilà déjà levée et si loin de la Rosaisie, Mademoiselle ? dit-il en la saluant avec autant de politesse qu'il l'eût fait pour une femme du monde.

— Il semblerait bien dommage de dormir quand le soleil est si beau et que l'aloquette chante si bien... Mais vous aussi, monsieur, êtes-vous repêché-elle en se redressant doucement, et s'appuyant sur le tronc d'un pommier dont le feuillage touffu la mettait dans un clair-obscur complet. Ainsi, son teint mat, reflété par les tentes lumineuses que le soleil déchaînait sur le chemin, onto les arbres, semblait presque diaphane, et malgré sa timidité, l'éclat de son long regard était pénétrant et merveilleux.

— Je vous reconnaissez à peine sous ce joli fichu qui vous va bien mieux que le bonnet de pays.

Elle porta instinctivement la main à son front avec une vivacité pleine de grâces, et puis elle ne d'éviter surprise dans ce négligé. Puis il se fit un silence qui eût été son embarras. Alors, pour le dissimuler, elle reprit son panier qui était resté à terre, et continua à y déposer les fruits dorés. Roger se baissa à son tour, et l'aidant courtoisement dans ce travail, lui dit tranquillement :

— Venez vous soulever ici, mademoiselle ?

— Tous les matins, répondit-elle, ignorant qu'elle donnait un rendez-vous. J'aime tant les champs à cette heure ! et les fleurs si fraîches, les oiseaux si babillards !

— Alors il vaudrait mieux en jouir davantage, et ne point vous fatiguer à cette occupation.

— Elle ne me déplaît pas. Je suis accoutumée d'ailleurs aux travaux de la ferme.

— Mais ils ne sont pas faits pour vous... Elevée à la ville, vous devez mieux plutôt en avoir pris les habitudes.

— Qui vous a dit cela, monsieur ? dit-elle en levant fièrement la tête. Je ne me suis jamais plaint à personne. Puis après ces mots qui trahissaient de secrètes souffrances, se trouvant à portée d'un banc de pierre, elle s'y assit et attendit qu'il lui fût répondu. Roger vint à son tour s'y placer, et lui dit d'un ton affectueux et compatissant :

— Qu'est-ce que cela vous fait ? Etes-vous fâchée que je prenne intérêt à vous ? Fiez-vous à moi, comme à un ancien ami. C'est moi votre enfance. Vous n'êtes point ce que vous paraissez être.

— Je suis la nièce du fermier Reynaud, répliqua-t-elle, d'un air triste et digne à la fois.

— Mais votre père était un homme distingué, un honorable savant !

— Pauvre père ! Qu'il m'aimait ! qu'il était bon, et beau !... dit Marguerite après un court silence, et s'entretenant avec elle-même.

En effet, les caresses sur ses genoux, la tête appuyée et presque cachée dans ses cheveux, elle oubliait l'étranger et repassait dans son cœur ses jeunes années si parfumées de tendresses de ses parents.

Gilbert Desroches, père de Marguerite, était le fils d'un instituteur de village. Doué d'une étonnante précocité, dès l'âge de huit ou neuf ans, il avait dépassé le savoir platonique, et pour ne pas laisser sans culture ces rares dispositions, on l'envoya faire des études sérieuses dans un collège de Paris, où il ne tarda pas à obtenir de grands succès. A dix-huit ans, toutes ses classes étant terminées, il entra à l'école normale, et de là, passa au professorat d'une des chaires les plus éminentes de l'université. Alors, il songea à se marier, et y vit chercher dans le Perche, sa patrie, une fille simple, mais bien élevée, qu'il aimait depuis l'enfance, qui l'attendait, et que rien n'avait pu lui faire oublier. Chaque fois qu'il retournait au village, les robes promises, les mêmes sermons s'élevaient contre eux, et la réalisation de leur mariage

SLEIGHS! SLEIGHS! SLEIGHS!

LES Soussignés disposent maintenant de leurs fonds étendu de voitures d'hiver, à une réduction de 25 pour cent de leurs prix ordinaires. M. & P. GAVIN. Coin des rues Bleury et Craig. Montréal, 29 janv.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour toutes affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait occuper des demandes ou applications qui seraient faites, sans autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

AVIS public est par les présentes donné que M. Louis G. Normandeau de L'Assomption, et Dame Thérèse Normandeau, veuve de feu Pierre Auger, ne peuvent révoquer la procuration qu'ils ont donnée au susdit tant que les dettes de la succession Normandeau ne sont pas acquittées, ainsi que comportait la dite procuration faisant partie de l'acte de partage passé devant MM. Giguère et Brault, notaires, et tel que le leur a intimé le susdit par le ministère de M. C. A. Brault, Notaire, et en conséquence les personnes qui peuvent avoir quelque affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au sussigné, comme par le passé. LOUIS DELAGRAVE, 29 janv. Procureur des héritiers Normandeau.

LIBRAIRIE CANADIENNE

No. 3. Rue St. Vincent.

PRIX REDUITS

Et à 5 Pour 100

Meilleur marché que partout Ailleurs.

LES Soussignés viennent de REDUIRE de NOUVEAU les PRIX des LIVRES en usage dans les Ecoles Élémentaires, et ils les vendent à 5 pour 100 MEILLEUR MARCHÉ que PARTOUT AILLEURS, pour Argent Comptant. Ils ont aussi constamment en main, un assortiment très considérable de PAPERS, PLUMES, ENCRE, ENCERES, EXEMPLES D'ECRIURE, CIRE, OUBLES, &c. &c. &c., à des prix très modiques. Les ordres confiés à leurs soins seront exécutés avec ponctualité et célérité. E. R. FABRE & Cie. 2 février.

A VENDRE,

10. UN TERRAIN sur la rue de la Fabrique ou Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec deux Maisons de 54 pieds de front chaque, y compris les passages, voûtes et autres bâtiments, rapportant l'un, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £150 par année. 20.— Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pieds et une autre de £200 par année. 30.— Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pieds de front sur 155 de profondeur. 40.— Un autre terrain situé au Pied du Courant, de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur. 50.— Un autre terrain situé au même lieu, de 50 pieds sur 100 pieds. Un quart du prix seulement sera exigible après la ratification de l'acte de vente demandé par l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'icelui, dans le cas où il ne serait pas parvenu à une telle ratification, et le reste du prix sera payé par termes égaux. Pour les conditions s'adresser à SERAFINO GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat. 22 janv.

LACOSTE & MORIN

Notaires Publics.

Bureau coin des Rues St. Laurent et des Fortifications. 26 janv. 1847

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.) Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 21 0 0 Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, par an, en avance, 21 0 0 Aux deux publications réunies, 42 0 0

ances mutuelles, de leurs vœux constants fut un bonheur non seulement pour eux et leur famille, mais pour tous ceux qui les avaient connus, car ils étaient aimés et estimés.

Après leur union, Gilbert emmena triomphalement sa femme, charmée d'habiter la ville. Ils y vécurent dans la modeste situation à laquelle peut arriver un jeune savant sans fortune, mais heureux de leur affection et de la naissance de Marguerite.

Ainsi s'écoulèrent les premières années de cette union. Peu après, madame Desclous fut enlevée par une maladie subite, et retournée plongea son mari dans une douleur qui suspendit ses facultés. Il les recouvra pourtant, mais ne se remit point complètement de ce choc terrible, et sa santé s'altéra visiblement.

Naturellement enthousiaste et rêveur, il devint sujet à de fréquentes hallucinations. Ses jours et ses nuits se passèrent en entretiens illusoire avec sa chère compagne.

Il négligeait les choses les plus nécessaires à sa conservation, et sa fille elle-même fut comprise dans l'oubli de ce qui l'avait occupé jusque-là. Enfin il s'éteignit dans du douces espérances : « Il allait, disait-il, continuer au ciel, avec sa Jenny, le cours de cette vie animée que leur fille viendrait bientôt compléter. »

Ce fut à cette époque que Marguerite n'ayant aucun autre parent, vint faire partie de la famille du frère aîné de sa mère, où, quoique encore enfant, elle se sentit assez froissée de cette existence vulgaire, pour n'en accepter que les conditions matérielles, et renfermer ses souvenirs au fond de son cœur.

Voilà ce qu'elle raconta à Roger lorsqu'elle fut revenue au sentiment de sa présence, et qu'il eut du nouveau sollicité ses confidences.

— Oh ! mademoiselle, qu'il serait doux de vous rendre un peu de ce bonheur perdu ! dit-il, plein de compassion.

— Hélas !... Je ne suis pas malheureuse, s'empressa-t-elle d'ajouter ; mon oncle et les siens sont bons, ils m'aiment... Et cette belle campagne qui me parle de Dieu ! et ces fleurs ! et ce soleil !... D'ailleurs, vous voyez bien qu'on s'intéresse à la pauvre orpheline, et cette sympathie la console, lui fait du bien.

— Oh ! dites, dites cela pour moi tout seul, mademoiselle, et croyez que je le mérite.

Ces paroles étaient sincères. Roger se sentait heureux de la confiance de cette jeune fille, et attiré par le nouveauté de la situation qu'il avait prise vis-à-vis d'elle. Long-temps encore ils échangeaient d'intimes propos ; mais enfin l'heure de la séparation arriva, et ils se quittèrent avec une espérance au cœur : celle de se revoir.

PAUL JULLIERAT.

(INÉDIT.)

(A continuer.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Lo Morning-Chronicle répond à l'article de l'Observateur Autrichien, dont nous avons parlé, par le simple examen de la proposition suivante :

« Supposons que la Hongrie, la Bohême, l'Italie se lèvent simultanément pour s'émanciper. Supposons que la Russie et la Prusse aient, de leur côté, trop à faire pour venir en aide à leur coadjuteur ou absolutisme, ou ne se soucient pas de secourir l'Autriche, et préfèrent attendre afin de la partager, comme elle-même a aidé à partager la Pologne. Dans un pareil danger, l'Autriche n'aurait d'autre chance de salut que l'intervention de la France et de l'Angleterre, Partout l'Autriche aurait contre elle l'opinion publique ; mais les hommes mêmes auxquels les prérogatives impériales seraient plus étendues que les droits nationaux, pourraient hésiter avant d'accorder des subsides ou des troupes pour soutenir une puissance qui a répudié toute espèce de principes, excepté la loi du plus fort, et a traité avec la même ingratitude, le même dédain, les remontrances de l'Angleterre qui l'avait protégée et subventionnée, et de la France qui l'avait épargnée après la victoire, plus qu'aucun autre ennemi terrassé. Ils pourraient appliquer à la demande de l'Autriche la maxime que le scribe aux gages du cabinet de Vienne énonce : « Tirez-vous d'affaire comme vous pourrez. » Et que l'on ne vienne pas nous dire que nous nous livrons à des conjectures trop improbables. Les événements auxquels nous faisons allusion, sont non-seulement prochains, mais encore inévitables, si la loi publique n'engage pas d'une manière plus sacrée, si les droits nationaux n'ont pas de garantie plus sûre qu'il ne plaît à l'organe officiel du gouvernement autrichien de le proclamer avec une effronterie non-pareille. »

— Mercredi, M. Rigal, médecin à Nanterre, revenant à son domicile vers les onze heures du soir, quand un homme se jeta à la tête de son cheval en prononçant les paroles sacramentelles et consacrées : La bourse ou la vie ! M. Rigal à l'air de s'exécuter de bonne grâce ; mais au lieu d'une bourse, il tira de sa poche un pistolet qu'il déchargea sur le bras de son agresseur, puis fouetta son cheval et regagna sa demeure en toute hâte. Le lendemain matin, il est réveillé à sept heures par un homme en blouse qui le pria d'opérer la réduction de la fracture de son bras droit, cassé, disait-il, en faisant une chute. Notre médecin examina le malade, l'interrogea, et bientôt est convaincu que c'est son voleur de la veille qui est venu lui-même se jeter dans la gueule du lion. — Il fit immédiatement prévenir la gendarmerie, ayant soin toutefois de recommander son client aux soins du chirurgien de la prison. (Le Corsaire)

— Un fait, peut-être unique dans nos froides contrées, vient de se passer dans la commune d'Ostreville : une jeune fille de treize ans et demie vient d'accoucher à terme d'un enfant ou ne peut ni le voir ni le toucher. (Progrès du Pas-de-Calais.)

— On lit dans le Journal de Newcastle du 5 décembre :

« Un terrible avortissement a été donné mardi matin, dans notre part, à tous les marins et même aux gens qui ne fréquentent pas la mer. Le capitaine Jacques Meuri, âgé de trente-deux ans, commandant le brick de Saint-Malo la Marie-Angélique, et son frère François Meuri, remplissant les fonctions de second, seulement âgé de vingt-neuf ans, ont été tous les deux asphyxiés à leur bord, pendant la nuit. Aussitôt que la double mort a été constatée, l'affaire, suivant les lois anglaises, a été portée devant le coroner de Newcastle-on-Tyne, qui a ouvert une enquête sur cet accident et assemblé le jury. Le premier témoin qui a comparu a été le mousse Pierre Janin, et voici, d'après sa déclaration, comment cet affreux accident serait arrivé :

« Le vendredi, 20 novembre, la Marie-Angélique arriva de Dunkerque à l'embouchure de la Tyne, et le 30, elle se trouvait mouillée à Pelaw-Main. La nuit était froide ; le capitaine avec son frère, qui couchaient dans la dunette, voulant se réchauffer avant de se mettre au lit, placèrent dans un pot des cendres chaudes, au-dessus desquelles ils étendirent quelques morceaux de charbon. A huit heures, tous deux se couchèrent, ayant l'imprudence de ne pas éloigner, ou du moins éteindre le feu. La vapeur délétère, netournant pas à s'échapper par les portes, soigneusement fermées, ne tarda pas à se répandre dans la chambre. Le lendemain matin, on ne vit pas le capitaine se lever comme à l'ordinaire, pour faire l'appel de l'équipage ; le le mousse, émuignant qu'il ne fut malade, entra dans la chambre, où il ne trouva plus que deux cadavres.

— Une dame anglaise poussait si loin la pureté des mœurs, qu'elle fit de vifs reproches au libraire chargé de l'arrangement de sa bibliothèque, parce qu'il avait placé sur le même rayon les auteurs mâles et les auteurs féminelles.

— Le colonel Macleod, présentant au nom d'une petite ville d'Écosse une adresse de félicitation à Sa Majesté Georges IV, lors de son avènement au trône, termina son discours en souhaitant à Sa Majesté un règne aussi long que celui du soleil. — « Vous voulez donc, répondit le roi, que mon successeur régné à la chandelle ? »

— Voici un fait qui vient à l'appui de ce qui a été dit déjà sur les dangers que présente le maniement du fulmi-coton. Ces jours derniers, plusieurs chimistes distingués, attachés à la manufacture d'indianes de M. Girard, à Déville, ont fait une expérience qui a failli leur coûter la vie. Ces Messieurs voulaient connaître les propriétés du fulmi-coton. Après lui avoir fait subir les préparations nécessaires, ils ont eu recours à la vapeur pour le sécher promptement. Le coton était placé dans une capsule en fonte en contact direct avec la chaleur. Au bout de quelques minutes, une explosion épouvantable eut lieu, quatre-vingt-cinq carreaux furent brisés, le plancher fut troué, et le bâtiment tout entier fortement ébranlé. Par un hasard providentiel, aucun de ces Messieurs n'eut la plus petite égratignure.

— On écrit de Dresde (Saxe), le 14 décembre :

« La semaine dernière, un individu bien habillé se présenta à un établissement de bains de notre capitale. Il fut conduit dans un cabinet, et comme il y resta pendant un temps extraordinairement long, les garçons ouvrirent le cabinet, et ils trouvèrent cet individu évanoui dans la baignoire, dont l'eau était toute rouge de sang.

« Cet individu s'était ouvert les veines. On appela des médecins qui lui prodiguèrent tous les soins que son état réclamait, et on le transporta à l'hôpital où il se trouve encore ; mais on n'a guère d'espoir de sauver ses jours.

« Cet homme refusait obstinément de dire qui il est. Cependant on a appris que c'est M. Ferdinand Schiller, chef de la maison de ce nom, à Broslau (Silésie), qui vient de tomber en faillite, et dont le passif s'élève à 800,000 thals. (3 millions 200,000 fr.) tandis que son actif est à peine de 100,000 thalers (400,000 fr.)

« M. Ferdinand Schiller hérita de son père d'un demi-million de thalers (2 millions de francs), et par ses travaux assidus il parvint à tripler cette fortune ; mais dans ces derniers temps il a tout perdu par des spéculations de Bourse.

« La perte qu'il a éprouvée sur les actions du chemin de fer de Cracovie, qui par suite de l'incorporation de cet Etat à l'Autriche, ont baissé jusqu'à 70 pour 100, dépasse un million de thalers, ou 4 millions de francs. »

On écrit de Vienne, le 27 novembre, à la Gazette de Cologne :

« Le mariage du duc de Bordenax a été célébré le 16 de ce mois, non pas à Frohsdorf, mais à Bruck dans la Styrie. La raison pour laquelle on avait changé le programme est que les membres de la famille impériale et le grand-duc Michel de Russie avaient refusé d'assister à la cérémonie. Pour que cette circonstance fut moins évidente, on a choisi pour la cérémonie la ville de Bruck, qui est à quatorze milles d'ici. Ainsi la Revue des Deux-Mondes a eu raison de dire que le prince de Metternich n'approuvait pas ce mariage ; mais elle est allée trop loin quand elle a dit que ce prince n'avait appris ce mariage que cinq jours à l'avance. Comment le grand chancelier aurait-il ignoré ce que les journaux allemands annonçaient depuis un mois ? »

— On vient de découvrir en creusant une carrière près de Palma, dans la grande Canarie, le squelette d'un énorme chien parfaitement conservé. Cette pièce a été achetée par notre agent consulaire pour être envoyée au Muséum d'histoire naturelle. Elle est d'autant plus précieuse pour la science que le squelette appar-

tient à cette énorme race de chiens qui, depuis des siècles, ont disparu de la surface du globe.

— Listz vient de se marier à Prague à la fille d'un honnête bijoutier qui lui a apporté, dit-on, trois millions de dot.

— Lundi, veille de son départ, le bey de Tunis a reçu à l'Élysée-Bourbon les adieux des princes de la famille royale, et est allé lui-même faire une dernière visite aux ministres. Il a été reçu le soir aux Tuileries en audience de congé par le roi et par la famille royale. L'entrevue a été toute cordiale, et le bey s'est retiré pénétré de reconnaissance pour l'affectueux accueil du roi. Il a trouvé, pour en remercier LL. MM., des paroles d'une vivacité touchante. Comme les autres fois, S. A. était accompagnée de toutes les personnes de sa suite. Chacune d'elles a été, de la part du roi et de la reine, l'objet d'une attention particulière.

— Le bey a quitté Paris mardi pour Toulon ; il retourne dans ses états ; l'hospitalité royale ne l'abandonne pas encore ; M. le colonel Thiéry a mission de l'accompagner à Fontainebleau, et de lui faire pendant deux jours les honneurs de cette belle résidence. Ahmed sera ensuite reconduit jusqu'à Toulon par M. A. Desgranges et par M. le capitaine Pourcet, que le ministre de la guerre avait chargé de l'y recevoir lors de son arrivée. M. de Lagou retournera à Tunis avec S. A. La veille de son départ, S. A. a envoyé à M. le Préfet de la Seine 25,000 fr. pour les pauvres de Paris.

— Une aventure assez bizarre est arrivée lundi dans le quartier Richelieu. Sept heures du matin venaient de sonner à l'horloge de la mairie, et quelques gardes nationaux, secourant leurs membres engourdis, désertaient avec empressement le poste et leur lit de camp, pour rejoindre le toit conjugal. Dire la surprise et la joie des ménagères en voyant leurs époux est chose inutile ; seulement, dans une des rues avoisinant le boulevard, il est à croire que ce retour subit occasionna que de la surprise, et quelle surprise, bon Dieu ! Aucun bruit, aucun élat n'eut lieu dans l'intérieur du garde national ; mais sur le trottoir, en face de la maison, se passa une comédie des plus curieusement bouffonnes : un grand jeune homme, d'une vingtaine d'années, venait de s'élaner précipitamment hors de l'allée de cette maison, portant sous le bras ses vêtements en paquet.

Ce jeune Monsieur était dans une tenue plus que légère. Il n'avait absolument que sa chemise ; aussi bien, après avoir examiné et de gauche et de droite s'il n'y avait pas de regards importuns, il se mit en mesure de se rehabiller. Déjà il venait de passer une de ses bottes, lorsque des ouvriers débouchèrent à son encontre ; à la vue de ce Monsieur si court vêtu, ces ouvriers oublièrent que le pauvre diable grelotte sous la neige, et les voilà qui poussent en chœur un cri de guerre bien connu en temps de carnaval. Le malheureux leva la tête, et aussitôt, sans même prendre le temps de ramasser ses habits, il s'élança, laissant à terre pantalon et paletot, et jusqu'à son autre botte, il partit en courant, et court encore un pied chaussé et l'autre nu.

— L'état des affaires en Algérie devient de jour en jour plus satisfaisant ; les tribus émigrées continuent à rentrer dans leurs territoires. Voici ce que nous trouvons dans le Moniteur Algérien du 20 décembre :

« Nous avons annoncé dernièrement l'arrivée de Bou-Maza et de sa troupe à Cherf, chez les Ouled-Nails. Les habitants du ksour (bourgade) n'ont pas vécu longtemps en paix avec ces hôtes exigeants. On s'est battu ; deux hommes ont été tués. Bou-Maza, de son côté, a perdu un homme et a été forcé d'aller chercher fortune ailleurs. Il a dit-on, marché vers l'est ; mais on ne sait pas encore où il s'est arrêté. La grande tribu des Ouled-Nails rendra compte plus tard de l'hospitalité qu'il a reçue chez elle. La province d'Alger ne nous fournit pas d'autre nouvelle.

« Le dernier courrier de l'ouest ne nous a appris aucun événement nouveau qui fût survenu dans la province d'Oran ; mais les événements antérieurs continuaient de produire leurs conséquences favorables. De nombreuses tentes d'étoffes, appartenant à toutes les tribus, traînaient par la frontière de Maroc ou par le sud. Ce mouvement des tribus du sud vers nous n'a point été ralenti par l'apparition chez elles du Bou-Maza ; il paraît avoir traversé leur territoire sans y causer une grande émotion. La portion dissidente des Harrars, les Amianes-Cheragas, et enfin les Djaffras ont fait leur soumission, soit entre les mains de M. le chef de bataillon de Pontevès, commandant supérieur de Tiarret, soit entre celles de M. le chef de bataillon Charraz, du 1er bataillon Charraz, du 1er bataillon d'Afrique, commandant la petite colonne d'observation établie aux environs de Frouda, et se sont groupés sous la protection de cette colonne. Mais le fait de ce genre le plus remarquable est le retour successif des Ouled-Balagr, tribu des environs du poste de Daya, dont 1,200 tentes sont rentrées en moins d'un mois, dans leur pays, qu'elles laissent désert depuis plusieurs années. Par ce retour et par beaucoup d'autres qui ont eu lieu sur la frontière entre Lalla-Maghrenia et Djema Chazouat sont comblés les grands vides que la dernière insurrection avait faits dans les populations de la subdivision de Tlemcen. La situation de cette subdivision et celle de la province d'Oran en général n'ont jamais été meilleures.

« Bon nombre des cavaliers réguliers, renvoyés par l'émir pour faire le brigandage dans leurs tribus et sur les routes, sont aujourd'hui sous la main de l'autorité. On est sur la trace des autres, et les bureaux arabes ne leur laissent point de relâche.

« La déira est toujours à Ain-Zohra. Les récits des prisonniers ont confirmé tout ce que nous avons dit de sa situation misérable et précaire. La force régulière de l'émir est réduite

à environ 300 chevaux fatigués et mal nourris, et à 200 ou 250 fantassins qui ne reçoivent plus de solde et manquent de tout. Il semble, d'après quelques renseignements, que l'embauchage se ferait dans la déira au profit des troupes régulières de Muley-Ahberhaman, et aurait déjà produit un certain nombre de désertions.

Dans une vallée agreste, situé au milieu des Pyrénées, repose, loin du bruit et des agitations, un petit état connu sous le nom de la république d'Andorre. Ses habitants indépendants vivent sous la protection de la France et de l'Espagne ; ils ont des lois à eux et un gouvernement particulier, à la tête duquel se trouvent deux juges suprêmes, l'un Français et l'autre Espagnol. La république comprend cinquante-quatre villages, qui renferment une population d'environ douze mille habitants, vivant du produit de leurs troupeaux, richesse principale du pays. Lorsque Napoléon traversa les Pyrénées pour aller en Espagne, il s'arrêta à Andorre, capitale de la république, dont il accepta d'être le protecteur, et à laquelle il promit des lois écrites. Cette promesse, par suite des graves événements qui survinrent depuis, resta sans effet jusqu'à ce moment. Les habitants viennent de pouvoir eux-mêmes à son exécution ; un Code général a été solennellement promulgué à Andorre le 7 novembre dernier. Ce Code, d'une grande simplicité, comprend, en cent articles, toutes les lois civiles et criminelles de la république.

Parmi ces dernières, il est une disposition qui mérite d'être signalée. Un meurtre est un fait très rare dans le pays, et lorsque la mort est prononcée, il faut, pour qu'elle puisse être exécutée, que la sentence du juge soit ratifiée par les représentants des villages spécialement convoqués à Andorre. On emploie pour l'exécution des arrêts de mort un moyen en rapport avec la nature des lieux. Il existe à une faible distance de la route de Catalogne, dans les flancs d'une montagne agreste, un précipice affreux que l'on appelle l'homme n'a jamais pu mesurer. Le criminel, les yeux bandés, est amené en cet endroit, et là, en présence de tous, il est précipité par la main du bourreau dans cet abîme sans fond.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LA SEINE.

Les infortunes d'un franc-maçon.

M. Galichard, qui se qualifie artiste-maître et de plus franc-maçon, a porté une plainte contre madame Galichard et contre M. Théodore, peintre, en qualité de complice. En présence de procès-verbal de flagrant délit, les deux prévenus conviennent des faits qui leur sont reprochés. M. Galichard est invité, par le président à exposer les faits qui motivent sa plainte, et commence en ces termes : « Je dois d'abord convenir que, pendant quinze ans, madame m'a rendu le plus heureux des hommes ; nous... »

MADAME GALICHARD.—Tant que nous n'avons pas eu de secret l'un pour l'autre.

M. GALICHARD.—Nous n'avions dans notre ménage que de ces petites querelles, de ces petites bêtises, comme chacun de vous, messieurs, peut en avoir dans le sien. A cela près, ma maison fut presque un paradis jusqu'au 16 décembre de l'année dernière, que j'eus la malheureuse idée de me faire recevoir franc-maçon, huit jours avant le grand banquet de la Saint-Jean d'hiver. Naturellement j'en avais parlé à ma femme, et ce qui m'étonna c'est que, loin de se récrier sur la dépense, elle m'y encouragea au contraire beaucoup.

Quand je revins le soir de ma réception, jamais je ne l'avais vue si aimable ; c'étaient des attentions, des caresses, des manières à n'en plus finir. A peine flûtes-nous au lit, et qu'après l'avoir embrassée je me disposais à faire demi-tour pour m'endormir, elle m'en empêcha, et me saisissant par les deux bras, elle s'écria : « Maintenant Polyte, tu vas me dire tout. — Tout quoi ? — Tout ce que c'est que la maçonnerie. — C'est rien, je lui répondis doucement. — Rien ! mais encore ?... — Des bêtises, des vraies bêtises !... — Des bêtises ! je m'en étais toujours doutée ; c'est égal, bêtises ou non, tu vas me raconter tout cela depuis parler jusqu'à amen. — Je ne peux pas, mon ange ! — Et moi, M. Galichard je le veux ! — Impossible, ma biche, c'est défendu. — Eh bien ! moi, je vous dit que ce ne sont pas des bêtises et qu'il se passe là des choses affreuses ! autrement, pourquoi n'y recevrait-on pas les dames ?... — Ce doit être du propre, des hommes seuls qui s'assemblent la nuit avec des petits tabliers et des têtes de mort ! »

Que vous dirais-je, messieurs, je passai une nuit atroce, et je peux dire que mon secret m'a coûté gros à garder ; car là, j'aimais beaucoup ma femme, et ça me vexait d'être obligé de lui cacher quelque chose. Tantôt elle se prenait à pleurer, tantôt elle se remettait à me caresser ; elle essayait même de me faire rire pour me faire parler. Je sentais que ça allait m'échapper, et je fis semblant de ronfler pour lui faire croire que je dormais. C'est alors que je l'entendis s'écrier : « Ah ! tu ne veux pas me le dire : une fois, deux fois... Tu t'en repentiras. Si ce n'est pas par toi, ce sera par une autre ; mais je le saurai, je veux le savoir... coûte que coûte, je saurai tout, tout... tout... C'est alors qu'épuisé par la colère, elle s'est endormie. Moi, mon enfant, j'ai cru que c'était fini et qu'elle n'y penserait plus ; mais elle ne m'a que trop bien tenu parole, et vous savez le reste.

MADAME GALICHARD.—Mon mari convient que je l'avais prévenu, voilà ma défense, et, quand il m'en eût raconté quelques mois de Lazare tant pis ; ça apprendra aux hommes à n'avoir pas de secrets pour leurs pauvres femmes. Peut-être que le gouvernement se décidera enfin à abolir ces infâmes maçonneries, quand il verra où ça peut nous conduire. D'ailleurs, j'en suis toujours où j'en étais : Paturot et Goblin,

que mon mari m'inculpe, étaient bien marqués, mais ils ne m'ont rien dit ; aussi je grand sec de la première fois. Quant à ce grand sec de Théodore, il m'a volée... Il m'aurait bien volé dit celui-là ; malheureusement, il ne savait rien... il n'est encore que loutreau. Mais il m'avait promis de se faire recevoir, c'est pour cela que je le trouvais aimable.

Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit... Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit. C'est égal, je le saurai, ou l'on dira pourquo. M. THÉODORE.—Mes attentions sont ce que je croyais que madame m'aimait pour moi-même ; mais, puisqu'elle m'avait pris pour une épouse à secrets, j'y renonce, et je jure ici à M. Galichard, auquel je fais bien mes excuses, que je ne la reverrai de ma vie.

MADAME GALICHARD.—Grand lâche ! que je serais donc fâchée d'avoir jamais aimé un imbécile comme cela, et qui n'est que loutreau, encore !

Le tribunal condamne madame Galichard à six mois de prison, M. Théodore à trois et 100 francs d'amende.

MADAME GALICHARD.—C'est égal, coûte que coûte, tu n'as qu'à bien te tenir, Polyte, je saurai à quoi m'en tenir.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 9 FÉVRIER, 1847.

BULLETIN POLITIQUE.

Discussion dans la presse anglaise sur la question du Gouvernement Responsable.—Opinions contradictoires des journaux Tory, sur la pratique des principes constitutifs de la responsabilité au peuple de la colonie.—Lord Metcalfe était-il un ennemi du Gouvernement Responsable ? — Le gouverneur-général doit-il être le Représentant de la Souveraineté en Canada, ou un simple chef de Département et le premier ministre ? — Coup d'œil sur la situation.

Dans notre dernier numéro, nous avons promis à nos lecteurs, de les mettre au fait de la discussion importante récemment engagée dans la presse anglaise de cette ville, sur la question du gouvernement responsable, dans le cours de laquelle discussion le Pilot donne à nos adversaires politiques des leçons dont ils devront se souvenir pendant longtemps. Nous tenons aujourd'hui notre parole, avec d'autant plus d'empressement et de bonne volonté, que plus nous considérons attentivement la question sur le tapis, plus nous sommes convaincus, que les principes qui y sont liés et qui en sont le sujet, doivent triompher complètement, ou bien le gouvernement responsable tel que promulgué et reconnu dans la fameuse dépêche de lord John Russell en 1841, n'être qu'une déception, et une vaine théorie. Le moment ne saurait être plus opportun d'exprimer toute notre pensée sur cette importante question. Lord Elgin trouve ces nobles provinces dans un calme parfait, après les luttes orageuses de l'administration de lord Metcalfe. Il trouve les Canadiens bien disposés, confiants dans la droiture de leurs intentions, dans la justice de leur cause, et attendant de leur nouveau gouverneur la mise en pratique franchement et réellement des principes substantiels de la responsabilité. Les opinions exprimées par lord Elgin en arrivant au milieu de nous, reconnaissant de l'abord le pouvoir et le droit accordé au peuple Canadien de se gouverner lui-même, d'exercer une influence salutaire sur l'action du gouvernement, justifient nos espérances pour un meilleur avenir. Toujours est-il que la théorie de la responsabilité, ne fait plus question. C'est la pratique seule qui fait le sujet de la présente discussion.

Avant de l'aborder, n'est-ce pas ici l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière, de nous rappeler nos combats d'autrefois sous l'ancien régime colonial, notre position d'alors et celle que nous occupons aujourd'hui ; ce coup d'œil sur le passé, ces reminiscences politiques retremperont peut-être notre énergie et notre courage, car nous voyons enfin, après près d'un demi-siècle de luttes, que ces grands principes constitutionnels reconnus par tous les partis, aujourd'hui, ces principes proclamés par les hommes d'état en Angleterre comme devant régir à l'avenir le gouvernement des colonies, ne sont autres que ceux que le parti populaire canadien n'a cessé de réclamer comme ses droits de sujets anglais, depuis la cession du pays à l'Angleterre. En considérant combien il nous a fallu d'efforts constants, de luttes et de combats pour arriver à notre position actuelle, au moment où nous devons voir le triomphe de notre cause, par la mise en pratique de ces principes, nous aurions le plus grand tort de désespérer de l'avenir, le plus fort est fait ; la bataille est gagnée ; soyons patients, nous en recueillerons bientôt les fruits et les avantages.

Nos adversaires politiques se voyant battus sur la question des principes, ne savent trop comment faire pour conserver le pouvoir qui leur échappe ; s'apercevant qu'avec la responsabilité telle qu'elle doit être, le parti réformiste doit prendre l'ascendant, puisqu'il est la majorité et que sous tous les gouvernements représentatifs, la majorité doit gouverner, ils veulent créer à côté du peuple qui doit seul conduire ses propres affaires un pouvoir souverain et ar-

bitaire, qui, entre des mains inhabiles, imprudentes ou méchantes, pourrait détruire les libertés publiques, et troubler la paix de la colonie.

A peine Lord Elgin eut-il mis le pied sur nos rivages que le Times de cette ville dans un article intitulé : "La position du Gouverneur," exposa au long la nouvelle doctrine politique qui doit sauver la minorité d'une défaite complète, et lui conserver le pouvoir.

Les fonctions de gouverneur du Canada sont définies, continue le Times, par l'acte constitutionnel de 1791. Il doit gouverner par l'avis, et avec l'assentiment du Conseil Exécutif de la province.

Enfin le Times conclut ce fameux article en disant que nous pouvons bien adopter en Canada les principes de la constitution anglaise, mais que nos institutions, nos mœurs, notre position nous empêchent d'adopter la pratique anglaise de cette même constitution, British practice!

Peut-on concevoir rien de plus absurde que la nouvelle doctrine et les raisonnements du Times, de la Gazette et du Morning Courier? Aussi ont-ils révolté le bon sens de tous les anglais bien pensants et surtout du Herald et du Transcript.

La position du gouverneur dans la colonie vis à vis le conseil doit ressembler autant que possible à celle de la souveraine vis à vis ses ministres.

Le Transcript a illustré cette argumentation par un exemple que voici: Supposons, dit-il, par hypothèse, lord Elgin, agissant comme "premier ministre du cabinet provincial" et voyons comment le système va marcher.

Ce plan là n'est rien moins que la réalisation du plus pur despotisme. Comme le Times, dit que le gouverneur est responsable aux autorités impériales pour tous les actes de son administration, pour toutes les mesures locales, il doit, par conséquent être guidé par ses propres vues, pour ce qui convient au pays, et être en effet un despot.

Le Pilot nous a déjà dit avec beaucoup de raison, que la prétention avancée par la Gazette et consort, que le gouverneur est responsable au gouvernement métropolitain, n'est pas fondée et ne peut être soutenue par des faits.

d'hui lord Elgin nous dit en arrivant au milieu de nous, que nous avons le droit de self government, de conduire nous mêmes nos propres affaires; mais le Pilot dans son admirable article de vendredi dernier nous donne un second exemple de l'absurdité et de l'impraticabilité des vues de la Gazette et du Times.

En voilà certainement plus qu'il ne faut pour prouver combien la nouvelle position qu'on veut faire au gouverneur-général serait dégradante et indignes du représentant de la Souveraine.

COUR CRIMINELLE.

Lundi le 1er février la Cour du Banc de la Reine de ce District, a été ouverte avec les formalités ordinaires par les juges Rolland et Day.

Son Honneur le Juge Rolland a fait l'adresse aux grands jurés, qui ne sont retirés avec les bills soumis.

Dans le cours de l'après-midi, ils rapportent true bills contre Nicolas Gravelle, pour vol d'un cheval, Michael McClosky, pour assaut avec intention de viol sur un enfant de dix à douze ans; contre Mary Delany, Lewis Burke, Mary Phillips et Robert Clarke, pour larcin; contre Elisabeth Beaudin pour coupure et blessure avec intention de défigurer; et no bills contre M. Clark et Patrick Martin, pour larcin.

Nicholas Gravelle, pour vol d'un cheval, subit son procès et est acquitté, par la raison que le propriétaire du cheval n'était pas désigné, comme il devait être, dans l'indictement. M. Pelletier, conseil du prisonnier. Le prisonnier est renvoyé à la prison, et un autre bill est soumis et trouvé contre lui.

Joseph Touchette, pour vol d'une jument, subit son procès et est trouvé coupable. M. Drummond et Loranger, avocats du prisonnier.

Mardi, 2 Février. Présens:—Son honneur M. le Juge Rolland et M. le Juge Day.

John Davis, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, subit son procès et est acquitté, les témoins ayant quitté le pays.

James Grace, pour vol de cheval subit son procès et est trouvé coupable; les jurés recommandent le prisonnier à la miséricorde de la cour.

Lucie Beaudry, pour avoir volé son maître, subit son procès et est acquitté. M. Pelletier, conseil du prisonnier.

Mercredi, 3 Février. Présens:—Son honneur M. le Juge Rolland et M. le Juge Day.

Joseph Touchette, pour vol d'un cheval, est condamné à trois ans de pénitencier.

John McGowan, pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes, subit son procès et est trouvé coupable. M. Carter, conseil du prisonnier.

Barney Lennan, pour assaut avec intention de meurtre, subit son procès et est trouvé coupable d'assaut. M. Drummond, conseil du prisonnier.

Le grand jury rapporte true bills contre John Paget pour avoir forgé et fait passer un billet d'échange; contre James Daugan, pour bigamie; contre F. X. Brunelle, pour avoir violé une fille âgée de dix à douze ans; Sally Ann Armstrong, pour meurtre de son enfant; contre Herrick Goring, pour sacrilège; contre le même pour larcin; contre Marie St. Louis, pour larcin; et Robert Roddy, aussi pour larcin; et no bills contre Bridget Kelso, pour meurtre; Nazaire Thonin, pour rapt; Elizabeth Scott, pour avoir caché la naissance d'un enfant; et Peter Oakes pour bris et vol dans un magasin.

Jeudi, 4 Février. Présens:—Son honneur M. le juge Rolland et M. le juge Day.

Robert Clark, accusé d'avoir volé plusieurs casquettes au magasin de M. Desève, lors de l'incendie de ce magasin, subit son procès et est acquitté. M. Charles, conseil du prisonnier.

Michael McClosky, pour assaut criminel sur une jeune fille de 11 ans, subit son procès et est simplement trouvé coupable d'assaut.

Mario St. Louis, accusée de larcin, est trouvée coupable; mais en conséquence de son extrême pauvreté et de son âge, la cour ne la condamne qu'à quinze jours d'emprisonnement.

La cour se lève à deux heures en conséquence du levée attendu du gouverneur.

Vendredi, 5 Février. Présens:—MM. les Juges Rolland et Day.

Edouard Lamontagne est accusé d'avoir reçu des

effets volés, c'est-à-dire, des billets de banque, à un montant considérable.

Le Conseil de la Reine explique qu'il s'agit de la fameuse affaire Ready, qui dans l'emploi de la Banque de l'Amérique du Nord, lui vola \$20,000. Ready est aux Indes; n'y ayant pas d'autre témoin que lui et le Capt. Alleyne, du 52ème de Ligne, aussi absent de la Province, M. Lamontagne est acquitté.

Adolphus Hanfield et Robert Philbin sont mis en accusation pour la même affaire, subissent leur procès et sont acquittés. M. Lamontagne, le seul témoin, ne pouvant constater les faits de l'accusation.

J. Bte. Crépeau est accusé du meurtre d'A. Mousseau. Le procès se continue samedi et le jury trouve un verdict d'homicide, en recommandant le prisonnier à la clémence de la cour. M. Drummond et Loranger défendent le prisonnier.

Robert Ruddy, accusé d'avoir volé une robe de chambre subit son procès. Verdict, non coupable.

M. Fenwick défend le prisonnier.

Le levée de Son Excellence a lieu demain à deux heures P. M.

Les temps sont durs et la misère est grande au milieu de l'hiver; c'est là probablement la cause des crimes dont nous lisons tous les jours les détails dans les journaux.

Plusieurs cultivateurs voyagent le soir en bande de malfaiteurs et chevaliers d'industrie qui attaquent les gens, et les dévalisent sans façon. Plusieurs cultivateurs voyagent le soir en bande de malfaiteurs et chevaliers d'industrie qui attaquent les gens, et les dévalisent sans façon.

L'assemblée d'hier pour venir au secours de l'Irlande a été très nombreuse et a vu réunis ensemble des hommes de toutes les origines et de tous les partis.

Le Morning Courier de ce matin nous informe que le col. Gury a reçu une invitation de la part de 73 électeurs du quartier ouest de se présenter à ce quartier pour être élu conseiller.

La température est douce depuis quelques jours. Samedi matin à 8 heures, le thermomètre était à 13°, dimanche 20°, lundi 20°, aujourd'hui 23°.

L'assemblée convoquée pour prendre en considération les moyens de venir au secours de la population d'Irlande qui souffre de la famine a eu lieu aujourd'hui à 2 heures.

Plusieurs résolutions accompagnées d'excellents discours, sont ensuite proposées et passées à l'unanimité. La première est proposée par son honneur le Maire, secondée par L. T. Drummond, etc., M. P. P. La 2e est proposée par le revd. M. Adamson, secondée par Phou. P. McGill; la 3e par Phou. M. Hincles, secondée par le revd. M. Gardner; la 4e par Ben. Holmes, etc., secondée par l'hon. M. Draper; et la 5e par W. Workman, etc., secondée par R. I. Macdonnell, etc.

Plusieurs affaires de détails ont lieu ensuite et l'assemblée s'ajourne, après avoir recueilli la souscription d'une partie des personnes présentes. Nous n'avons pu nous assurer quel en était le montant. (Miner.)

CHIBERTIA. — Ce steamer a quitté Boston le 1er février, dans l'après midi. Il avait à bord trente-sept passagers; trente autres cabines avaient été retenues à Halifax; il a emporté cinquante mille lettres environ, et une quantité inénumérable de journaux.

ATTENTAT D'UN ENFANT. — Le jeune Allison, de Middletown (Connecticut), s'est pendu à un pommier pour avoir été fouetté. Il n'avait pas douze ans!

VOL CONSIDÉRABLE A BOSTON. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, le magasin d'orfèvrerie de MM. Currier et Trott, à l'encoignure des rues Milk et Washington, a été complètement dévalisé par des voleurs qui en avaient forcé l'entrée.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

TERRIBLE EXPLOSION. — Le tow-boat Phénix a fait explosion à la Nouvelle-Orléans, le 21 janvier, en remontant vers la passade-ouest du Mississippi, les navires anglais Manchester, Ironsides et la Larkie Léontine. Les six chaudières ont sauté à la fois.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

gulières. 39 voix se sont prononcées pour l'affirmative, 3 pour la négative; celles de MM. Cilley, Culling et Davis.

Nous devons avant tout rectifier un erreur que nous a fait commettre, dans notre dernier numéro, le télégraphe électrique, interprète souvent infidèle.

Ce n'est pas \$400 en stock six pour cent ou 160 acres de terre, à leur choix, que recevront ceux qui auront servi un an ou plus; ce n'est pas \$100 en stock six pour cent ou 80 acres de terre, à leur choix, que recevront ceux qui auront servi moins de douze mois; voici la substance des dispositions du bill adopté:

Hacordo à tous soldats, réguliers ou volontaires qui auront servi contre le Mexique, pendant plus de douze mois, à l'exception toutefois, des officiers commissionnés, une gratification de 160 acres de terre, ou une inscription de \$100 de rente six pour cent, rachetable en dix ans et payable par le trésor.

La même gratification sera donnée aux héritiers ou représentants légaux de ces soldats qui seront morts au service, quelque soit d'ailleurs la durée de ce service, et aux soldats qui auront été réformés avant douze mois, pour infirmités ou maladies au service.

Il accorde, en outre, aux volontaires servant douze mois ou moins, et réformés sans infirmités, 80 acres de terre ou une inscription de \$50 de rente six pour cent, rachetable et payable comme il a été dit ci-dessus.

Mexique.

Les bruits qui prêtent des intentions pacifiques au congrès mexicain continuent à circuler, mais sans reposer sur aucun fondement solide. Avant hier encore, le Clipper de Baltimore disait tenir comme un fait positif, d'une personne récemment arrivée de la Nouvelle-Orléans, l'acceptation des propositions du cabinet de Washington par le congrès du Mexique, à une forte majorité.

L'Union de Washington donne un démenti officiel à ce bruit ainsi qu'à celui de l'apparition de Santa Anna entre les corps d'armée des généraux Worth et Taylor. Il n'a été reçu à Washington, dit-elle, aucune communication dans ce sens, et certes il n'avait existé quelque chose de semblable on le saurait par le général Taylor dont on a des dépêches de Victoria jusqu'au 7 janvier.

La vérité des avis postérieurs à cette date n'ont été reçus à New-York, mais ainsi que nous avons déjà vu occasion de le faire remarquer, ils ne contiennent rien qui soit de nature à autoriser les rumeurs qui ont couru. Nous serions, tout au contraire, beaucoup plus disposés à reconnaître un caractère d'authenticité à l'extrait suivant d'une correspondance mexicaine qui a été communiquée à l'un de nos confrères.

"Nous sommes, dit l'auteur de cette lettre, déterminés à poursuivre la guerre. Le général Santa Anna a déjà rassemblé à San Luis plus de 25,000 hommes de troupes régulières. Nos lettres de marque font leur effet; elles éclairent dans les parages où l'on s'y attend le moins. Dans la Méditerranée, dans les mers de l'Inde, etc. Nous verrons ce que nos voisins penseront alors."

Ces renseignements ne sont, comme on le voit, rien moins que pacifiques. De reste, nous avons des raisons pour regarder comme sérieuse jusqu'à certain point cette assertion au sujet des lettres de marque. Des renseignements particuliers nous autorisent à croire que se voyant fermer les ports du nouveau monde, la course mexicaine est allée chercher dans ceux de l'Europe et de l'Afrique un refuge d'où elle s'apprête à fondre à l'improviste sur la marine des Etats Unis. Ceux-ci furent donc bien d'y veiller.

Le steamer Edith, arrivé à la passe du sud-ouest du Mississippi, a apporté quelques numéros du Flag du Matamoros, dans lesquels nous trouvons les détails déjà connus de l'affaire du colonel May, que nous avons rapportée dans notre dernier numéro. Onze soldats, un lieutenant et un sergent sont restés aux mains des Mexicains.

D'ailleurs, point de nouvelles. Une lettre datée de Victoria le 5 janvier annonce que le général Scott a fait connaître au général Taylor son intention de prendre le commandement du Permès. On pensait généralement que c'était pour se diriger sur Tampico et de là sur Vera Cruz, car on regardait tout projet de marche contre San Luis comme entièrement abandonné. L'arrivée du nouveau chef ne paraît pas avoir causé une satisfaction générale; non que le général Scott soit impopulaire, dit la lettre que nous citons, mais parce que l'on pense que la chance de terminer la guerre doit rester à celui qui l'a si bien commencée, et de fait ce serait justifié.

CORRESPONDANCE.

F. H. J. Québec, votre lettre est parvenue, &c. G. R. Terrebonne, Reçue remise Rev. M. P. L'Assomption, do J. B. P. St. Roch do C. E. C. l'Islet do Mille Y. do do T. D. do do Dr. M. do do J. E. L. St. Marc do L. A. D. St. Pacheal do

Nous avons reçu, depuis quelques jours, des communications anonymes. Nous devons dire une fois pour toutes que nous n'imprimons rien, sans avoir les noms des auteurs.

BULLETIN COMMERCIAL.

MARDI MATIN, 9 Février, 1847.

Alcalis. Les deux sortes sont en réquisition et ont avancé. Du petites quantités se vendent aux prix cotés, mais de grandes ont obtenu et obtiendront encore un prix plus élevé.

Fleur. — Il y a eu de nouvelles transactions à 31s 6d à 32s 9d pour livraison au printemps; et à 22s 6d: ces arrangements libras du Storage et de l'assurance jusqu'en mai.

Bé. à 60 vendus une certaine quantité à 6s 4d à 6s 6d par 60 lbs, livrable en mai.

Provision. Le prime pork a été vendu \$10½ et le prime mess \$12; ils ont haussé depuis.

L'Echange, lettres privées de 90 jours, 7 à 7½ par cent. Taux des Banques, Lettres de 60 jours 8½ par cent de premium.

Naissances.

A Trois-Rivières mardi dernier, la dame de J. E. Turcotte, Ecr. Avocat, a mis au monde un fils.

Mariages.

Hier matin à l'Eglise Paroissiale de cette ville par messire Fay, M. Grégoire Leclair à Dlle. Henriette Rousseau, tous deux de la Paroisse de Ste. Rose. A Saint-Charles, le 2 du courant, par Messire I. Lagor-

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de

AVIS.

LES SOUS-SIGNÉS, propriétaires et tenanciers du village de St. Hyacinthe...

- MAURICE BUCKLEY, JEAN LABATTE, ET. LECLERC, L. ARCHAMBAULT, JOS. BISTONKAU, A. ARCHAMBAULT, D. G. MORISON, F. CADORET, M. PLAMONDON, P. E. LECLERC, L. R. BLANCHARD, M. LAFRAMBOISE, C. BEAUREGARD, L. P. R. BLANCHARD, J. B. ST. DENIS, A. A. PAPINEAU, LEONARD BOIVIN, L. A. DESAULLES, G. F. BARNES.

SITUATION D'INSTITUTRICE DEMANDEE.

UNE Dame veuve d'origine anglaise désire trouver une situation, dans une école à la ville ou à la campagne...

VOYAGE A LA TERRE SAINTE, PAR MESSIRE LÉON GINGRAS, DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE impatientement attendu du public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression...

A Vendre par le Soussigné.

- 1000 QUARTS de PIATRE à Engrais de la meilleure qualité, 200 drafs de Grande Morue Verte, 200 quarts de Morue, 200 do Harengs d'Arlchat, 200 do do Baie St. George, 200 do Maquereaux, 100 quarts Morue de Table, 50 quarts de Saumon, 200 barils de Beurre, 50 Tonnes de Melasse, 30 bouquets de Tabac en feuille de l'Amérique.

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

AVIS est par le présent donné que la société existante sous le nom et raison de Bellevue et Terreaux marchands à Montréal a été dissoute...

L. J. B. prend occasion d'avertir ses amis et le public qu'il continuera les affaires à la même place...

À VENDRE SAMEDI PROCHAIN La 1ère Livraison de l'Album de 1847. SOMMAIRE DE CETTE LIVRAISON

UNE More, (poésie) par Louise Boydelieu d'Auvinny. Le Denier de Béthanie, (poésie), par J. Reboul. Quelques souvenirs inédits et peu sérieux d'une assemblée fort sérieuse, (satire), par un Anonyme.

MUSIQUE.—Les Faucheurs Polonais, par M. Christiern Ostrowski. Amélie, valse inédite, par M. W. André.

MANUEL DE LA TEMPERANCE, APPROUVÉ PAR NN. SS. LES EVÊQUES, PAR MR. CHINIQUY.

À L'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, Rue St. Denis. Chez le Dr. CÔTÉ, Diogiste, Coin des rues Notre Dame et St. Denis.

UNE SOIRÉE DE BIENFAISANCE EN aide au Fonds de l'HOSPICE DE LA MATERNITÉ, aura lieu à l'Hôtel DONEGANA

JEUDI, le 11 FEVRIER PROCHAIN, A 8 HEURES P. M. SOUS LE PATRONAGE DE MESSAMES DEBLEURY, WETHERALL, ROBERTSON.

Les Quadrilles commenceront à 9 heures. Deux BANDES de Musique ont été engagées pour la soirée.

Courses de Montréal. ES Amateurs de Chevaux Trotteurs ou Ambleurs sont prévus qu'il y aura prochainement à Montréal des Courses Publiques.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

Extrait. Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. £10,603 1 5

Cr. Montant dû aux personnes qui ont déposé à cette date. £16,833 17 4

DILIGENCE ENTRE Montréal et Québec.



Le Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches).

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables.

W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal, S. & C. HOUGH, Propriétaires, MICHEL GAUVIN, Québec

F. CARLISLE, DOREUR, 166. Rue Notre-Dame. 166.

FABRICANT de Cadres de Mirrors et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoye et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

AVENDRE ou A LOUER, UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal.

UN Superbe terrain situé au faubourg St. Antoine de cette Ville, de 55 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a depuis la Rue St. Antoine, où il est borné en front, jusqu'à la Rue St. Janvier où il est borné en arrière.

AVIS. LE Soussigné ayant loué l'Etage inférieur du No 17-17 Rue Notre-Dame pour y recevoir les Diverses Marchandises destinées à l'Enca, il demande l'encouragement du Public dans cette branche d'affaires et il espère le contenter par son assiduité et son exactitude.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'il sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de

TRAJET EN DEUX JOURS. Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LE-BLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LE-BLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'HOTEL LE-BLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure.

TRAITÉ sur les Lois Civiles

PAR HENRI DESRIVIÈRES BEAUBEN. TROIS VOLS., IN-8.—PRIX 20s. En Vente Chez E. R. FABRE, et Cie.

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES. No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché.

PELLETÉRIES.

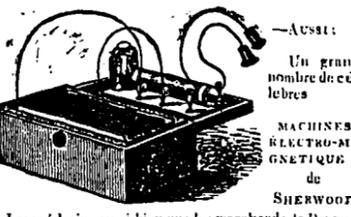
Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletées, consistant en Martre naturelle, Ermine, Renard, Castor, Neutrin, Vison, Loup, Loup marin, Mustel et aussi des soulers de Chevreuil de Lorette et des Raquettes.

BOULANGERIE A LOUER. UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues St. Catherine et St. Dominique.

NOUVELLE PHARMACIE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis. DIRECTEMENT VIS-A-VIS L'HOTEL DONEGANA.

LES Soussignés venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'il sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.



LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

BRAZEAU & JOUTRAS, Marchands Tailleurs, Rue St. Paul, No. 123, VIS-A-VIS LE MAGASIN DE ROBERTSON, MASSON & Cie.

PENSION. DEUX ou TROIS PERSONNES désireant pensionner dans une MAISON PRIVÉE, trouveront tout l'accueil possible en s'adressant au No. 24, Rue St. Vincent.

TERRE A VENDRE A LA COTE DES NEIGES. Le soussigné offre en vente, une TERRE avanta geusement située à la Côte des Neiges, paroisse de Montréal, d'une arpent et demi de front sur le chemin du Roi, sur seize arpents de profondeur.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

BAPTISTE GARANT.

Agé de 16 ans, (avec des cheveux bruns.) DE la Paroisse de St. Rémy (DU RANG DES COUPONS) est parti de la demeure de son Père Dimanche le 18 octobre dernier, sans aucune raison quelconque.

IMPORTANT AUX MARCHANDS & C. LES Soussignés, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FITZGERALD, informent le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moulins qu'ils offrent en vente.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fondrières des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Botanique qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il récolte en ce moment d'Europe, forme la collection la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.



NOUVELLES MARCHANDISES. BEAUDRY ET FRERE, No. 127, RUE NOTRE-DAME. (Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.)

VIENNENT de recevoir par la Grand-Britain, l'Albion, le Caldonia, l'Erromanga et le James Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'automne.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

LES Soussignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.